

en Direct

Lettre interne d'information de la Communauté de communes du Clermontais



N°4

Septembre 2014



COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU

CLERMONTAIS

Aspiran • Brignac • Cabrières • Canet • Ceyras • Clermont l'Hérault • Fontès • Lacoste • Liausson • Lieuran Cabrières • Mérifons
Mourèze • Nébian • Octon • Paulhan • Péret • Saint Félix de Lodez • Salasc • Usclas d'Hérault • Valmascle • Villeneuve

Voici les délibérations adoptées par le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Clermontais qui s'est tenu mercredi 24 septembre 2014 au Centre aquatique du Clermontais à Clermont l'Hérault.

affaires générales

■ INFORMATION

En début de séance, Jean-Claude Lacroix a informé les Conseillers communautaires de la modification de la composition du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Clermontais suite à l'arrêté préfectoral du 11 août 2014.

Par arrêté préfectoral n°2013-I-2068 du 25 octobre 2013, Monsieur le Préfet de l'Hérault a constaté la composition de l'assemblée délibérante de la Communauté de communes du Clermontais telle qu'issue de l'accord local recueilli à la majorité qualifiée des communes membres de l'intercommunalité.

Cet accord local émane lui-même des dispositions de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 qui autorisaient les communes à procéder en 2013 à une répartition des sièges au sein des assemblées intercommunales sur le fondement d'un accord tenant compte de la population. Ce n'est qu'à défaut d'un accord à la majorité qualifiée que la loi fixait une méthode de répartition reposant sur la répartition proportionnelle à la plus forte moyenne.

La solution de l'accord local a été massivement privilégiée en 2013 par les élus locaux puisque 90% des communautés ont vu leur assemblée recomposée selon cette méthode.

Pour la Communauté de communes du Clermontais, 51 sièges ont ainsi été répartis.

Or, le Conseil constitutionnel, saisi d'une question préalable de constitutionnalité a, dans sa décision n°2014-405 du 20 juin 2014, déclaré contraire à la constitution les dispositions de la loi précitée qui autorisaient ce mode de répartition des sièges.

Estimant que la remise en cause immédiate de ce mode de répartition des sièges dans l'ensemble des communautés de communes et d'agglomération où elle a été réalisée entraînerait des conséquences manifestement excessives, le Conseil constitutionnel a jugé, tout d'abord, qu'elle n'est applicable qu'aux opérations de répartition des sièges de conseillers communautaires réalisées postérieurement à cette date.

Elle n'est d'autre part applicable immédiatement que dans les communautés de communes et les communautés d'agglomération au sein desquelles le conseil municipal d'au moins une des communes membres est, postérieurement à la date de la publication de la décision, partiellement ou intégralement renouvelé.

C'est précisément le cas pour la Communauté de communes du Clermontais, les électeurs de la commune de Mourèze ayant été convoqués le dimanche 29 juin 2014 afin de procéder à l'élection de 6 conseillers municipaux par arrêté préfectoral n° 14-III-034 du 27 mai 2014.

L'arrêté préfectoral n° 2014-I-1391 du 11 août 2014 vient donc de fixer le nombre total de sièges de l'organe délibérant de la Communauté de communes du Clermontais à 45 sièges : 6 communes perdent donc un siège de conseiller communautaire.

Les communes de FONTES, BRIGNAC, PERET et CABRIERES (dont la population est inférieure à 1000 habitants) ont désormais un seul représentant, les conseillers les moins bien placés dans l'ordre du tableau perdent leur mandat de conseiller communautaire.

Les communes de CLERMONT L'HERAULT et SAINT FELIX DE LODEZ (dont la population est supérieure à

1000 habitants) perdent également un siège et doivent faire application des dispositions du 1° c) de l'article L5211-6-2 du CGCT (élections des représentants des communes par les conseils municipaux parmi les conseillers sortants au scrutin de liste à un tour).

Le nouveau nombre de sièges attribué à chaque commune figure dans le tableau ci après :

Communes	Nombre de sièges
Clermont l'Hérault	13
Paulhan	6
Canet	5
Aspiran	2
Nébian	2
Ceyras	2
ST Félix de Lodez	1
Fontes	1
Peret	1
Brignac	1
Cabrières	1
Octon	1
Usclas d'Hérault	1
Lacoste	1
Salasc	1
Lieuran Cabrières	1
Mourèze	1
Liausson	1
Villeneuve	1
Mérifons	1
Valmascle	1
Total sièges	45

■ Détermination du nombre de Vice-présidents / Élection d'un Vice-président

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

■ Désignation de représentants au sein d'organismes extérieurs de la Communauté de communes du Clermontais.

■ Un suppléant au Syndicat Centre Hérault.

Le Conseil communautaire a désigné, à bulletin secret et **à la majorité absolue des suffrages exprimés** (22 voix, 14 blancs, 7 nuls), Salvador RUIZ.

■ Un titulaire au SICTOM de la région de Pézenas.

Le Conseil communautaire a désigné, à bulletin secret et **à la majorité absolue des suffrages exprimés** (41 voix, 2 nuls), Christian RIGAUD.

■ Un titulaire au Syndicat de développement local du cœur d'Hérault (SYDEL Cœur d'Hérault).

Le Conseil communautaire a désigné **à l'unanimité** Denis MALLET.

■ Deux suppléants au Syndicat mixte de gestion du Salagou.

Le Conseil communautaire a désigné **à l'unanimité** Salvador RUIZ et Serge DIDELET.

■ Un suppléant au Conseil d'administration de la Maison de l'emploi du Cœur d'Hérault.

Le Conseil communautaire a désigné **à l'unanimité** Françoise REVERTE.

■ Un titulaire à la Mission Locale Jeunes du Cœur d'Hérault.

Le Conseil communautaire a désigné **à l'unanimité** Joseph RODRIGUEZ.

■ Un titulaire et un suppléant au sein du comité syndical du Syndicat mixte de développement de la filière viande.

Le Conseil communautaire a désigné **à l'unanimité** Jean COSTES, titulaire, et Laurent DUPONT, suppléant.

■ Deux membres titulaires et deux membres suppléants au Conseil d'exploitation de la régie de l'Office de tourisme du Clermontais.

Le Conseil communautaire a désigné **à l'unanimité** Jean COSTES et Serge DIDELET, titulaires, Denis MALLET et Philippe VENTRE, suppléants.

■ Un membre titulaire au Conseil d'exploitation de la régie du Théâtre « Le Sillon ».

Le Conseil communautaire a désigné **à l'unanimité** Denis MALLET.

■ Règlement intérieur du Conseil communautaire

Le Conseil communautaire a approuvé **à l'unanimité** le projet de règlement intérieur traitant des modalités de son fonctionnement et des droits des élus au sein de son assemblée.

finances

■ Affectation des résultats des comptes administratifs 2013 du budget général et des budgets annexes.

Considérant l'avis favorable émis par la commission Moyens Généraux, réunie le 9 Septembre 2014, Le Conseil communautaire a décidé **à l'unanimité** d'affecter les excédents de fonctionnement 2013 du budget général et des budgets annexes de la Zac du PAEVHE, de l'Aire d'accueil des gens du voyage, du Centre aquatique, du SPANC et du Service urbanisme tels qu'il suit :

	Excédent de la section de fonctionnement	Affectation à la section d'investissement		Affectation à la section de fonctionnement	
	Montant	Compte à créditer	Montant	Compte à créditer	Montant
Budget général	338 180.16	R1068	150 000.00	R002	188 180.16
PAEVHE	125 467.02			R002	125 467.02
Aire d'accueil	20 470.15	R1068	20 470.15		
Centre aquatique	4 658.66			R002	4 658.66
SPANC	13 439.79			R002	13 439.79
Urbanisme	3 349.62			R002	3 349.62



■ Budget supplémentaire 2014 – Budget général

Considérant l'avis favorable émis par la commission Moyens Généraux, réunie le 9 Septembre 2014, les membres du Conseil ont approuvé **à l'unanimité** le budget supplémentaire 2014, du budget général et des budgets annexes, tels que présentés ci-après :

Budget général

Dépenses Fonctionnement				Recettes Fonctionnement			
Chap.	Désignation	BP 2014	BS 2014	Chap.	Désignation	BP 2014	BS 2014
011	Charges à caractère général	1 702 877,00		013	Atténuations de charges	125 000,00	
012	Charges de personnel	6 807 450,00		70	Produits des services	2 942 214,00	
65	Autres charges gestion courante	5 158 938,85	100 000,00	73	Impôts et taxes	11 758 302,04	
014	Atténuations de produits	3 131 753,00		74	Dotations et participations	2 597 444,44	
66	Charges financières	126 429,00	2 000,00	75	Produits gestion courante	278 359,00	192 437,12
67	Charges exceptionnelles	15 000,00		77	Produits exceptionnels	35 000,00	
68	Dotations aux provisions	20 000,00	70 000,00	042	Opérations d'ordre entre section	60 000,00	
042	Opérations d'ordre entre section	833 871,63		002	Résultat N-I reporté		188 180,16
021	Virement de la section de fonctionnement		208 617,28				
Total		17 796 319,48	380 617,28	Total		17 796 319,48	380 617,28

Dépenses Investissement				Recettes Investissement			
Chap.	Désignation	BP 2014	BS 2014	Chap.	Désignation	BP 2014	BS 2014
Op.	Opérations d'investissement	1 420 818,07	79 476,45	Op.	Total recettes opérations	305 330,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	388 616,00		10	Dotation et FCTVA	240 444,89	150 000,00
204	Subventions d'équipement versées	43 600,00		16	Emprunts	533 840,55	512 621,43
27	Autres immos financières	30 453,00		040	Opérations d'ordre entre section	833 871,63	
040	Opérations d'ordre entre section	60 000,00		024	Produits des cessions	30 000,00	
001	Résultat N-I reporté		791 762,26	023	Virement à la section inv.		208 617,28
Total		1 943 487,07	871 238,71	Total		1 943 487,07	871 238,71

Détail des opérations d'investissement :

n°	Libellé Opération	BP 2014	RAR 2013	BS 2014
		Montant TTC	Montant TTC	Montant TTC
I01	Acquisition de véhicules	228 300.00		-25 000,00
I11	Acquisition matériel informatique et logiciel	22 919.00		+10 000,00
I17	Travaux rénovation bâtiments	29 250.00	28 699.05	+15 000,00
I18	Tri sélectif	40 000.00	5 290.00	
I30	PLH	30 000.00		
I37	Crèche Canet	731 300.00		-6 320,00
I38	Plan de gestion du Salagou	23 000.00	27 508.00	
I44	Construction bâtiment ALISH		1 716.26	+120,00
I47	Signalétique CCC		9 060.92	
I52	Opération façades privées	25 000.00		+6 200,00
I53	Achats mobilier et accessoire	58 861.07	7 202.22	
I54	Acquisition matériel et outillage	17 300.00		
I56	Subventions aux communes	180 000.00		
I60	Participations diverses	4 888.00		
I62	Gestion rivière fleuve Hérault	30 000.00		
TOTAL		1 420 818.07	79 476.45	0,00

Budget annexe de la ZAC de l'Estagnol

Dépenses Fonctionnement				Recettes Fonctionnement			
Chap.	Désignation	BP 2014	BS 2014	Chap.	Désignation	BP 2014	BS 2014
011	Charges à caractère général	20 000.00		70	Vente terrains	335 500.00	
66	Charges financières	83 787.00		042	Stocks	3 084 393.53	
042	Stocks	3 316 106.53		043	Stocks financiers	83 787.00	
043	Stocks financiers	83 787.00					
Total		3 503 680.53	0.00	Total		3 503 680.53	0.00

Dépenses Investissement				Recettes Investissement			
Chap.	Désignation	BP 2014	BS 2014	Chap.	Désignation	BP 2014	BS 2014
16	Remboursement emprunt	231 713.00	-15 566.80	040	Stocks	3 316 106.53	
040	Stocks	3 084 393.53					
001	Résultat N-I reporté		15 566.80				
Total		3 316 106.53	0.00	Total		3 316 106.53	0.00

Budget annexe de la ZAC de l'extension du PAEVHE

Dépenses Fonctionnement				Recettes Fonctionnement			
Chap.	Désignation	BP 2014	BS 2014	Chap.	Désignation	BP 2014	BS 2014
011	Charges à caractère général		11 011.50	74	Participations	48 224.03	62 652.48
65	Autres charges de gestion courante	48 224.03	114 455.52	002	Résultat N-I reporté		125 467.02
67	Charges exceptionnelles		62 652.48				
Total		48 224.03	188 119.50	Total		48 224.03	188 119.50

Budget annexe de la ZAC la Salamane

Dépenses Fonctionnement				Recettes Fonctionnement			
Chap.	Désignation	BP 2014	BS 2014	Chap.	Désignation	BP 2014	BS 2014
011	Charges à caractère général	540 137.48		70	Produits des services	3 537 968.00	
66	Charges financières	216 413.00		042	Stocks	10 264 129.81	
042	Stocks	13 045 547.33		043	Stocks financiers	216 413.00	
043	Stocks financiers	216 413.00					
Total		14 018 510.81	0.00	Total		14 018 510.81	0.00

Dépenses Investissement				Recettes Investissement			
Chap.	Désignation	BP 2014	BS 2014	Chap.	Désignation	BP 2014	BS 2014
16	Remboursement emprunts	2 781 417.52	2 059 926.79	040	Stocks	13 045 547.33	
40	Stocks	10 264 129.81		001	Résultat N-I reporté		2 059 926.79
Total		13 045 547.33	2 059 926.79	Total		13 045 547.33	2 059 926.79

Budget annexe de la ZAC la Barthe

Dépenses Fonctionnement				Recettes Fonctionnement			
Chap.	Désignation	BP 2014	BS 2014	Chap.	Désignation	BP 2014	BS 2014
011	Charges à caractère général	20 000.00		042	Stocks	433 193.31	
66	Charges financières	25 721.00		043	Stocks financiers	25 721.00	
042	Stocks	387 472.31					
043	Stocks financiers	25 721.00					
Total		458 914.31	0.00	Total		458 914,31	0.00

Dépenses Investissement				Recettes Investissement			
Chap.	Désignation	BP 2014	BS 2014	Chap.	Désignation	BP 2014	BS 2014
16	Remboursement emprunt	61 527.00		001	Résultat N-I reporté		67 348.04
040	Stocks	433 193.31		040	Stocks	387 472.31	
				16	Emprunts	107 248.00	-67 348.04
Total		494 720.31	0.00	Total		494 720.31	0.00

Budget annexe « Aire d'accueil des gens du voyage »

Dépenses Fonctionnement				Recettes Fonctionnement			
Chap.	Désignation	BP 2014	BS 2014	Chap.	Désignation	BP 2014	BS 2014
011	Charges à caractère général	102 900.00		70	Produits de services	56 588.00	
65	Charges gestion courante	2 400.00		75	Produits gestion courante	86 546.80	
66	Charges financières	15 750.00					
042	Opérations d'ordre entre section	188.67					
023	Virement à SI	21 896.13					
Total		143 134.80	0.00	Total		143 134.80	0.00

Dépenses Investissement				Recettes Investissement			
Chap.	Désignation	BP 2014	BS 2014	Chap.	Désignation	BP 2014	BS 2014
Op.10	Opérations d'investissement	2 000.00		10	Dotations fonds divers réserves	316.00	20 470.15
16	Remboursement emprunts	20 400.80		040	Opérations d'ordre entre section	188.67	
001	Résultat N-I reporté		20 470.15	021	Virement de la section de Fonct.	21 896.13	
Total		22 400.80	20 470.15	Total		22 400.80	20 470.15

Budget annexe du Centre aquatique intercommunal

Dépenses Fonctionnement				Recettes Fonctionnement			
Chap.	Désignation	BP 2014	BS 2014	Chap.	Désignation	BP 2014	BS 2014
011	Charges à caractère général	461 450.00	4 658.66	70	Produits des services	460 000.00	
012	Charges de personnel	600 524.50		74	Dotations et Participations	25 745.00	
66	Charges financières	223 429.00		75	Produits gestion courante	1 076 486.50	
67	Charges exceptionnelles	1 000.00		77	Produits exceptionnels	1 000.00	
042	Opérations d'ordre entre section	21 208.69		002	Résultat N-I reporté		4 658.66
023	Virement à la Section d'investissement	255 619.31					
Total		1 563 231.50	4 658.66	Total		1 563 231.50	4 658.66

Dépenses Investissement				Recettes Investissement			
Chap.	Désignation	BP 2014	BS 2014	Chap.	Désignation	BP 2014	BS 2014
Op.10	Opérations d'investissement	43 600.00		10	Dotations Fonds divers Réserves	6 872.00	
16	Remboursement emprunts	283 700.00		13	Subventions d'investissement	43 600.00	
001	Résultat N-I reporté		670 442.14	16	Emprunts		670 442,14
				040	Opérations d'ordre entre section	21 208.69	
				021	Virement de la Section Fonc.	255 619.31	
Total		327 300.00	670 442.14	Total		327 300.00	670 442.14

Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Dépenses Fonctionnement				Recettes Fonctionnement			
Chap.	Désignation	BP 2014	BS 2014	Chap.	Désignation	BP 2014	BS 2014
011	Charges à caractère général	16 515.00		70	Produits des services	29 110.00	-7 218.79
012	Charges de personnel	26 710.00		74	Dotations et Participations	16 725.00	- 5 221.00
68	Dotations aux provisions		+1 000.00	002	Résultat N-I reporté		+ 1 343.79
023	Virement à la Section d'investissement	2 610.00					
Total		45 835.00	+1 000.00	Total		45 835.00	+1 000.00

Dépenses Investissement				Recettes Investissement			
Chap.	Désignation	BP 2014	BS 2014	Chap.	Désignation	BP 2014	BS 2014
Op.10	Opérations d'Investissement	3 100.00	91.45	10	Dotations Fonds divers Réserves	490.00	
				021	Virement de la Section de Fonc.	2 610.00	
				001	Résultat N-I reporté		91.45
Total		3 100.00	91.45	Total		3 100.00	91.45

Budget annexe « Office de Tourisme du Clermontois »

Dépenses Fonctionnement				Recettes Fonctionnement			
Chap.	Désignation	BP 2014	BS 2014	Chap.	Désignation	BP 2014	BS 2014
011	Charges à caractère général	73 210.00		70	Produits des services	15 000.00	
012	Charges de personnel	215 015.07		73	Impôts et taxes	45 000.00	
014	Atténuations de produits	4 150.00		74	Dotations et Participations	176 134.00	-165 000.00
65	Charges gestion courante	16 500.00		75	Produits gestion courante	83 631.81	+165 000.00
67	Charges exceptionnelles	2 000.00		77	Produits exceptionnels	2 000.00	
042	Opérations d'ordre entre section	13 890.74		013	Atténuations de charges	3 000.00	
Total		324 765.81	0.00	Total		324 765.81	0.00

Dépenses Investissement				Recettes Investissement			
Chap.	Désignation	BP 2014	BS 2014	Chap.	Désignation	BP 2014	BS 2014
Op.10	Opérations d'investissement	16 500.00	16 224.86	10	Dotations Fonds divers Réserves	2 609.26	
				040	Opérations d'ordre entre section	13 890.74	
				001	Résultat N-I reporté		16 224.86
Total		16 500.00	16 224.86	Total		16 500.00	16 224.86

Budget annexe du service urbanisme intercommunal

Dépenses Fonctionnement				Recettes Fonctionnement			
Chap.	Désignation	BP 2014	BS 2014	Chap.	Désignation	BP 2014	BS 2014
011	Charges à caractère général	23 820.00	3 349.62	70	Produits des services	101 700.00	
012	Charges de personnel	72 731.97		002	Résultat reporté N-I		3 349.62
042	Opération d'ordre entre section	5 148.03					
Total		101 700.00	3 349.62	Total		101 700.00	3 349.62

Dépenses Investissement				Recettes Investissement			
Chap.	Désignation	BP 2014	BS 2014	Chap.	Désignation	BP 2014	BS 2014
Op.10	Opérations d'investissement	5 148.03	843.74	040	Opération d'ordre entre section	5 148.03	
				001	Résultat reporté N-I		843.74
Total		5 148.03	843.74	Total		5 148.03	843.74

Budget annexe de la zone d'activités de la Lergue

Dépenses Fonctionnement				Recettes Fonctionnement			
Chap.	Désignation	BP 2014	BS 2014	Chap.	Désignation	BP 2014	BS 2014
65	Autres charges courantes	4 861.78	77 981.60	77	Produits exceptionnels	6 810.94	99 676.07
66	Charges financières	1 949.16					
002	Résultat N-I reporté		21 694.47				
Total		6 810.94	99 676.07	Total		6 810.94	99 676.07

Dépenses Investissement				Recettes Investissement			
Chap.	Désignation	BP 2014	BS 2014	Chap.	Désignation	BP 2014	BS 2014
16	Remboursement emprunts	7 189.06	41 038.37	27	Autres immos financières	14 000.00	56 000.00
10	Dotations Fonds divers Réserves	6 810.94	99 676.07	001	Résultat N-I reporté		84 714.44
Total		14 000.00	140 714.44	Total		14 000.00	140 714.44

Budget annexe du Théâtre du Clermontais

Dépenses Fonctionnement				Recettes Fonctionnement			
Chap.	Désignation	BP 2014	DM I	Chap.	Désignation	BP 2014	DM I
011	Charges à caractère général	274 200.00		70	Produits services	64 000.00	
012	Charges de personnel	205 800.00		74	Dotations et Participations	418 626.21	-155 626.21
042	Opérations d'ordre entre section	2 626.21		75	Autres produits de gestion courante		+169 106.21
021	Virement de la section fonct.		+13 480.00				
Total		482 626.21	+13 480.00	Total		482 626.21	+13 480.00

Dépenses Investissement				Recettes Investissement			
Chap.	Désignation	BP 2014	DM I	Chap.	Désignation	BP 2014	DM I
Op.10	Opération d'investissement	2 626.21	+16 000.00	040	Opération d'ordre entre section	2 626.21	
				10	Dotations Fonds divers Réserves		+ 1 120.00
				023	Virement à la section d'inv.		+13 480.00
Total		2 626.21	+16 000.00	Total		2 626.21	+16 000.00

■ Révision des Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP)

Considérant l'avis favorable émis par la commission Moyens Généraux réunie le 9 Septembre 2014 et la nécessité d'actualiser les autorisations de programme et les crédits de paiement existants, le Conseil a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver la révision d'autorisation de programme et les modalités d'exécution, tel que présenté ci-après :

N° AP	Libellé AP	Montant AP	Révision 2014 AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015
2010-02	Construction d'une crèche	1 435 000,00	1 704 471,07	71 489,00	2 182,76	127 695,18	771 804,13	731 300,00 AP clôturée	

Les travaux de construction de la crèche « La Ritournelle » étant aujourd'hui terminés, il a été décidé de clôturer l'Autorisation de Programme correspondante.

personnel

■ Création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et fixation du nombre de représentants du personnel au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité

Le Conseil communautaire a approuvé **à l'unanimité** la création du CHSCT, obligatoire pour les Communautés de communes de plus de 50 agents.

Conformément à l'avis du Comité technique paritaire rendu lors de la réunion d'information du 6 Août 2014, le Conseil communautaire a décidé **à l'unanimité** :

- de fixer à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel,
- de maintenir le paritarisme numérique,
- le recueil par le CHSCT de l'avis des représentants de la collectivité.

■ Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Technique et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité

Suite à l'avis du Comité technique paritaire rendu lors de la réunion d'information du 6 Août 2014, le Conseil communautaire a décidé **à l'unanimité** :

- de fixer à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel,
- de maintenir le paritarisme numérique
- le recueil par le Comité technique de l'avis des représentants de la collectivité.

agenda 21

■ Appel à projet 2014 « Relais Ecomobilité » de l'ADEME LR

L'ADEME Languedoc-Roussillon a initié une labellisation appelée «Ecomobilité» qui vise à développer des actions de mobilité durable dans les communes. Ce label permet aux collectivités de valoriser leur engagement en mettant en œuvre 5 actions écomobiles sur l'année en cours.

En 2014, afin de dynamiser cette démarche, l'ADEME a lancé un appel à projet auprès des EPCI de la Région Languedoc Roussillon, pour qu'ils s'engagent dans une démarche «Eco-mobilité relais».

Il s'agit d'agir à deux niveaux :

- Au niveau intercommunal, en mettant en œuvre 5 actions éco-mobiles, dans un objectif d'exemplarité;
- Au niveau communal, en promouvant la démarche «écomobilité» et en accompagnant techniquement les communes qui souhaitent devenir «Acteur écomobile» et être labellisées par l'ADEME.

Dans son action n°5 «Mobiliser les communes et valoriser leurs actions en faveur du développement durable», l'Agenda 21 du Clermontais prévoit de répondre à l'appel à projet de l'ADEME LR «Relais Eco-mobilité». De nombreuses actions en faveur de l'écomobilité sont déjà mises en place par la Communauté de communes du Clermontais et plusieurs communes sont en attente d'accompagnement.

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le projet 2014 «Relais écomobilité» de l'ADEME LR permettant essentiellement

de valoriser les actions mises en place ou engagées par la Communauté de communes du Clermontais.

Au niveau communal :

- Action n°1 / Service communication Agenda 21 : Création d'un service d'accompagnement des communes (Engagée).

Au niveau intercommunal :

- Action n°2 / Service communication Agenda 21 : Organisation de manifestations responsables (Réalisée).

- Action n°3 / Service jeunesse et Agenda 21 : Valorisation et développement du Patte à do' (Engagée).

- Action n°4 / Service jeunesse : Grand défi Vivez Bougez (Réalisée).

- Action n°5 / Service jeunesse CISPD : Programme pédagogique de prévention routière (Réalisée).

- Action n°6 / Service jeunesse et Agenda 21 : Participation à la semaine européenne de la mobilité (Engagée).

- Action n°7 / Service aménagement du territoire : Etude mobilité du SCoT Pays Cœur d'Hérault (Engagée).

La participation de la Communauté de communes du Clermontais va permettre d'inscrire son territoire dans une démarche régionale, de créer une dynamique territoriale sur la thématique de la mobilité, de faire connaître et partager les bonnes pratiques ; mais également de bénéficier d'un appui méthodologique de l'ADEME et de conseils d'un bureau d'études spécialisé en mobilité durable, financé par l'ADEME.

théâtre Le Sillon

■ Convention culturelle de territoire du Clermontais avec le Département Convention pluriannuelle d'objectifs – Théâtre du Clermontais scène conventionnée pour le théâtre dans l'espace public 2014-2016

Dans le cadre de la convention triennale de «scène conventionnée pour le théâtre dans l'espace public», la

communauté de communes du Clermontais sollicite pour l'action du service Théâtre :

- du Ministère de la Culture - DRAC Languedoc-Roussillon une subvention de fonctionnement de 60 00€

- de la Région Languedoc-Roussillon une subvention de fonctionnement de 85 000€

- du Conseil Général de l'Hérault une subvention de fonctionnement de 50 000€ (dans le cadre de la convention culturelle de territoire).

divers

■ Décisions prises par le Président en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1) *Décisions pour les marchés publics 2014*

- Convention entre la Communauté de Communes du Clermontais et SCP CGCB et Associés - Mission d'assistance juridique relative à l'administration et la gestion de la Communauté de Communes - Assistance juridique expresse : SCP CGCB et Associés - 34 000 MONTPELLIER - 2500 € - Assistance
- Convention entre la Communauté de Communes du Clermontais et SCP CGCB et Associés - Mission d'assistance juridique relative à l'administration et la gestion de la Communauté de Communes - Assistance juridique : SCP CGCB et Associés - 34 000 MONTPELLIER - 200.00 € par heure réalisée - Assistance
- Convention entre la Communauté de Communes du Clermontais et SCP CGCB et Associés - Mission d'assistance juridique relative à la compétence urbanisme de la Communauté de Communes - Assistance juridique expresse : SCP CGCB et Associés - 34 000 MONTPELLIER - 14000 € - Assistance
- Convention entre la Communauté de Communes du Clermontais et SCP CGCB et Associés - Mission d'assistance juridique relative à la compétence urbanisme de la Communauté de Communes - Assistance juridique : SCP CGCB et Associés - 34 000 MONTPELLIER - 200.00 € par heure réalisée - Assistance
- Outils de communication de la saison 2014-2015 du Théâtre de Clermont l'Hérault : Eric Fleury - 07 230 PAYZAC - 1 200 € TTC non-assujetti à la TVA - Services
- Réparation de l'éclairage public de la Communauté de Communes du Clermontais - Lot n°1 – Réparation site Centre Aquatique du Clermontais - Allez & Cie - 34 120 PEZENAS- 13306,72 € - Services
- Réparation de l'éclairage public de la Communauté de Communes du Clermontais - Lot n°2 – Réparation site ZAC de la Salamane Aquatique du Clermontais - Allez & Cie - 34 120 PEZENAS - 10887,84 € - Services
- ZAC de la Salamane – Mise en accessibilité des voies - Cos Construction - 34 800 CLERMONT L'HERAULT - 15074 € - Travaux
- Achat de denrées alimentaires pour la cuisine centrale de Canet - Lot n°3 – BOF - Passion Froid - 30 941 Nîmes - Mini : 11 500.00€ / Max : 14 500.00€ - Fournitures
- Achat de denrées alimentaires pour la cuisine centrale de Canet - Lot n°4 – Epicerie - Episaveur - 31 140 Saint Alban - Transgourmet - 31 624 Castelnau d'Estretfonds - Mini : 5000.00€ / Max : 6000.00€ - Fournitures
- Achat de denrées alimentaires pour la cuisine centrale de Canet - Lot n°5 – Produits surgelés - Passion Froid - 30 941 Nîmes - Alpagel - 30 660 Gallargues le Montueux - Mini : 7 500.00€ / Max : 10 000.00€ - Fournitures
- Fourniture et livraison d'un camion benne - Lot n°1 - Porteur - Magarinos Man - 34 350 Vendres - 70 800.00€ avec option de reprise de véhicule - Fournitures
- Fourniture et livraison d'un camion benne - Lot n°2 - Benne - Faun Environnement - 07 502 Guilherand Granges - 51400 € - Fournitures
- Prestation vidéo pour la Communauté de Communes du Clermontais - Lot n°1 - Les activités de pleine nature - Go Production - 34 160 Saint Geniès des Mourgues - 4 365 € - Services
- Prestation vidéo pour la Communauté de Communes du Clermontais - Lot n°2 - Les services communautaires - Pixel Idées - 34 140 Mèze - 4 800 € - Services
- Mission d'assistance – Schéma de mutualisation - BST Consultant - 34 670 Baillargues - 10 000 € - Assistance
- Acquisition d'un logiciel pour l'observatoire fiscal de la Communauté de Communes du Clermontais - FININDEV - 34 086 Montpellier - 7 900 € - Fournitures

- Contrat de location de véhicule entre la Communauté de Communes du Clermontais et le concessionnaire Renault Clermont l'Hérault – KANGOO 20 000km - DIAC LOCATION - 34800 Clermont l'Hérault - I I 578.56 € TTC (loyer mensuel 241.22 € TTC pour une durée de 48 mois) - Services
- Contrat de location de véhicule entre la Communauté de Communes du Clermontais et le concessionnaire Renault Clermont l'Hérault – KANGOO 40 000 km - DIAC LOCATION - 34800 Clermont l'Hérault - I I 919.84 € TTC (loyer mensuel 248.33 € TTC pour une durée de 48 mois) - Services

2) Autres décisions

- Théâtre du Clermontais - Création d'une régie d'avances et de recettes - Avenant I à l'acte de création.
- Désignation d'un Avocat (S.C.P. CGCB et Associés) – Dossier n° I402304-I - SCI PISCENOISE c/ Communauté de communes du Clermontais.
- Office de Tourisme du Clermontais – Création d'une régie de recettes - Avenant n°6 à l'acte de création.
- Tenue des registres communautaires – Délégation de signature.

en Direct

Lettre interne d'information de la Communauté de Communes du Clermontais

Espace Marcel VIDAL - 20 av. Raymond Lacombe
34800 CLERMONT L'HÉRAULT

04 67 88 95 50 - clermontais34@orange.fr
www.cc-clermontais.fr

Directeur de publication :
Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais
Rédaction : Service Communication